



**Les Unitaires SNUipp 47 – F.S.U.**

169 bis Avenue Jean-Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

[snu47@snuipp.fr](mailto:snu47@snuipp.fr)

09 65 17 27 48

<http://47.snuipp.fr/>

06 81 64 77 50



## **Compte-rendu de l'Audience Intersyndicale à l'IA le mercredi 25 janvier sur le manque de remplaçants dans les écoles du 47.**

Présents : IA, Ien-Adjointe, Secrétaire Général, DRH et l'attachée de cabinet  
Mère d'élève d'une APE, 3 Organisations Syndicales : SNUipp-FSU, SE, SNUDI-FO

Les syndicats ont demandé cette audience pour trouver des solutions aux problèmes de remplacement sur notre département. Nous demandons à l'inspecteur de s'adresser au rectorat pour avoir l'autorisation de recruter des personnels sur liste complémentaire (ce sont des personnes qui ont échoué au concours de peu et sont donc les premiers sur une sorte de liste d'attente).

Nous insistons pour le recrutement des listes complémentaires dans les plus brefs délais, il y a d'autres académies qui sont en train de le faire. Si la liste est épuisée, il peut être fait appel aux listes complémentaires des académies limitrophes, voire plus lointaines.

L'inspecteur nous assure renouveler sa demande auprès du rectorat dès la fin de cette audience mais reste très pessimiste sur le recrutement des listes complémentaires.

L'IA ne nie pas le problème du remplacement, il a alerté le recteur dès la rentrée mais la Dordogne était plus déficitaire que nous donc c'est à ce département que le recteur a donné la priorité.

Pour cette année scolaire, l'inspecteur d'académie nous expose les choix qui ont été faits pour parer au plus pressé :

- arrêt de tous les stages de formation continue depuis le 5 décembre.
- priorisation des remplacements : les écoles de scolarité obligatoire (donc pas les maternelles) et les petites écoles.

Pour l'année prochaine, des pistes de travail sont en cours de réflexion et des leviers, selon lui, sont possibles : le calibrage de postes des permutations nationales, connu en février, déterminera l'octroi des exeats (autorisation de quitter son département) et des temps partiels sur autorisation (qui souvent servent à « tenir le coup » dans des conditions difficiles).

Pour les 3 organisations syndicales ces « variables d'ajustement » ne sont pas acceptables, il y a d'autres solutions. Les refus catégoriques d'excats ou de temps partiel mettraient beaucoup de collègues en difficulté. Cette fausse solution risquerait aussi d'engendrer une augmentation des arrêts maladie ce qui d'une part, n'améliorerait pas les problèmes de remplacement, bien au contraire, et d'autre part nuirait au fonctionnement des écoles.

L'IA nous assure qu'une attention particulière sera portée aux demandes et que les situations seront étudiées au cas par cas.

Notre analyse : il y aura donc au mieux des restrictions, au pire un rejet quasi total de ces demandes des personnels.

**Donc la réponse apportée par notre administration est mauvaise pour ses personnels.**